

BUDGET

2022

ÉQUILIBRE MAINTENU... CONTRE VENTS ET MARÉES

La session budgétaire de la Province de Hainaut s'ouvre ce mardi 7 décembre 2021. Le Collège provincial présente un projet de budget 2022 affichant un léger boni de 10 657 € après prélèvement. Un exercice rendu particulièrement compliqué par le poids du financement des zones de secours qui pèse sur la Province. Cet équilibre est atteint grâce à la mise en œuvre de premières mesures d'économies au sein des services et institutions de la Province.



7 DÉCEMBRE 2021

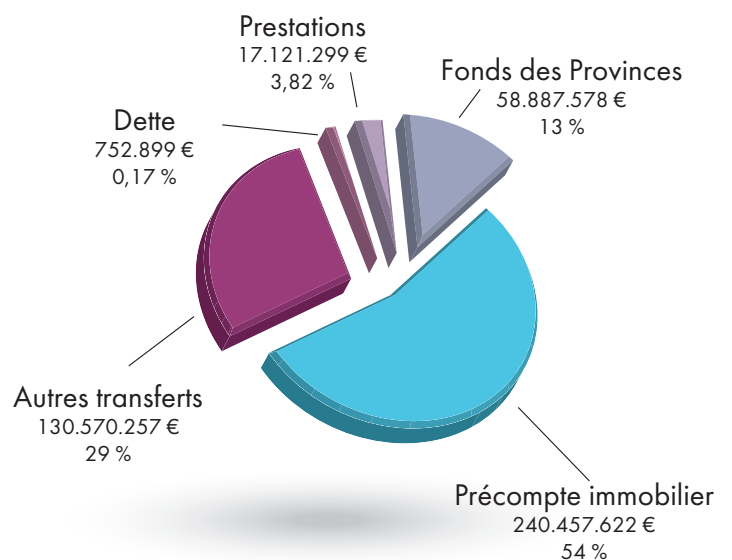
Au travers de ce budget 2022, la réforme du financement des zones de secours voulue par la Wallonie pèsera déjà fort lourd : 39,7 millions ! Un nouveau pas vers une prise en charge évaluée à quelque 52 millions à l'horizon 2024.

On le sait, avec le concours de son administration, le Collège provincial a mis en œuvre un **plan de mesures** essentiellement basé sur le non remplacement du personnel, la mutualisation des tâches, le gel des nouveaux projets d'investissement et la suppression de certaines activités. Tout licenciement, toute atteinte aux avantages sociaux du personnel et toute hausse de fiscalité ont été clairement écartés.

Pour garder le cap de l'équilibre en 2022, la Province de Hainaut a tout naturellement actionné deux leviers : **une réduction importante des dépenses** tant internes qu'externes et **la recherche de recettes nouvelles**.

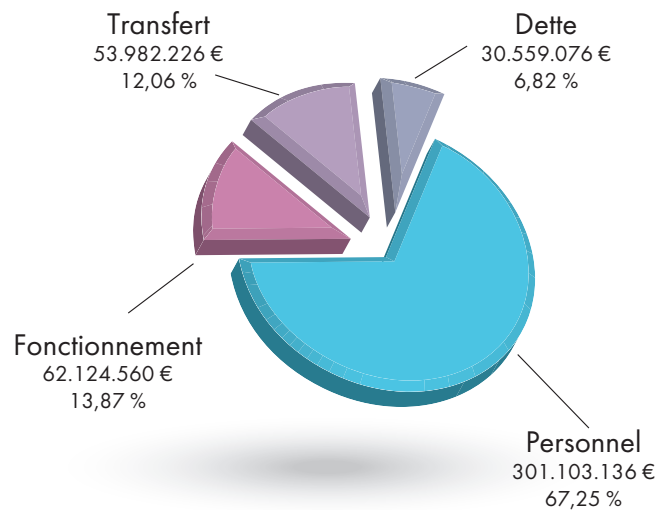
Le Collège a ainsi agi sur les recettes de prestations, au détriment malheureusement des communes et associations : relèvement des tarifs de location d'immeubles et des missions effectuées par Hainaut Ingénierie Technique au bénéfice des communes, hausse du prix des prestations fournies par l'Institut provincial de Formation et Hainaut-Sports, mise à contribution des Asbl provinciales. Soit près de deux millions de recettes qui s'ajoutent à un Fonds des Provinces en légère augmentation et au rendement favorable des additionnelles au précompte immobilier (+7,2 millions). Rendement boosté grâce au travail des indicateurs experts provinciaux : « *ils remettent à jour les données cadastrales dans près de la moitié des communes hainuyères* », comme le souligne le Président du Collège en charge des finances, Serge Hustache.

Répartition des recettes ordinaires



Au rayon des dépenses, la Province se serre la ceinture pour compenser une inévitable pression à la hausse de la masse salariale (index, cotisation de responsabilisation...) : les budgets de fonctionnement de plusieurs services sont revus à la baisse, les frais des secrétariats politiques réduits de 20%, les subsides non obligatoires accordés aux associations sont globalement diminués de 18% (- 330 000€), les recours aux collaborateurs occasionnels est raboté de 1,3 million.

Répartition des dépenses ordinaires



Ajoutées à des techniques tels que le rééchelonnement de la dette et l'utilisation du crédit spécial de recettes (préfigurant des dépenses non engagées), ces différentes mesures favorisent pour le moment une stabilité de l'Institution provinciale. « ***Sans l'épée de Damoclès que représente le coût des zones de secours, nos finances seraient parfaitement saines, Nous payons en réalité les carences des autres niveaux de pouvoir*** », insiste Serge Hustache Et d'émettre ce souhait : que le Gouvernement wallon fixe enfin des perspectives claires aux Provinces et cesse de leur imposer des dépenses nouvelles sans les compenser.

Photographie du budget

ORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Prestations	17.121.299	Personnel	301.103.136
Transferts	429.915.457	Fonctionnement	62.124.560
Dette	752.899	Transferts	53.982.226
		Dette	30.559.076
	447.789.655		447.768.998
Boni avant prélèvements	20.657		
Prélèvements	15.000	Prélèvements	25.000
Boni exercice	10.657		
Boni exercices antérieurs	21.992.674		
Boni général	22.003.331		
Subventions-traitements (enseignants)	233.490.478	Traitements enseignants	233.490.478
Total avec enseignants	713.131.674	Total avec enseignants	691.128.343
EXTRAORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Transferts	28.690.089	Transferts	1.596.957
Investissements	727.000	Investissements	67.991.290
Dette	40.478.236	Dette	234.205
	69.895.325		69.822.452
Boni avant prélèvements	72.873		
Prélèvements	710.000		700.000
Boni exercices antérieurs	21.118.170		
Boni général	21.201.043		

A l'extraordinaire : priorité aux mises en conformité et aux économies d'énergie

Parmi les mesures d'économies importantes décidées par le Collège provincial : l'obligation de ne s'engager dans des investissements nouveaux qu'à la condition de garantir une neutralité budgétaire.

Les services techniques provinciaux (Hainaut Gestion du Patrimoine et Hainaut Ingénierie Technique), en cours de rapprochement, disposeront d'une enveloppe globale de 22,6 millions pour se concentrer sur les investissements liés à la sécurité du patrimoine bâti, à la lutte contre les inondations et aux économies d'énergie. Le bien-être dans les écoles et les objectifs du développement durable sont clairement prioritaires !

Pour toute info complémentaire :
Serge Hustache, Président du Collège provincial : 0496/29.16.25

PROJET BUDGET 2022

